



Solidaires, Unitaires, Démocratiques dans les Caisses d'Épargne
Section syndicale Caisse d'Épargne Ile de France
35 bd de Sébastopol 75001 Paris
01.40.41.36.89 ou 38.79 ou 33.78 - 01.42.36.21.89
Fax : 01.40.26.49.13
site national : www.sudce.com
courriels : - syndicat.sud@ceidf.caisse-epargne.fr
- sudceidf@orange.fr

Union
syndicale
Solidaires

Infos CE du 5 février 2010

BUDGET DE LA CEIDF

En octobre 2009, le Président du directoire, B. Comolet dans une missive adressée à l'ensemble des salariés de la CEIDF développait quatre éléments essentiels à une meilleure lecture du budget 2010 présenté aujourd'hui :

○ « *Le plan Optimisation présenté au CE fin mars, ne peut aujourd'hui toujours pas être mis en œuvre malgré tous les efforts déployés par la direction, vis-à-vis des instances représentatives du personnel* ». (...)

○ « *Le Groupe a rencontré des difficultés importantes qui ont eu pour conséquences d'une part de réduire de façon significative les dividendes versés par l'organe central aux Caisses pour 2009, voire de les supprimer pour les années 2010 et 2011 et d'autre part de nécessiter l'intervention de l'Etat* ». (...)

○ « *Un PSE comprenant un plan de départ aidé sera mis en place après avis du CE. L'objectif est de favoriser, dans un certain nombre de cas, le volontariat au départ par le biais de mesures incitatives. Les mobilités siège/ réseau continueront également à être privilégiées afin de renforcer les effectifs de la fonction commerciale* » (...)

○ « *D'autre part, pour regrouper les équipes des fonctions supports et optimiser leur fonctionnement, nous avons pour projet d'acheter un nouveau siège à Paris* ».

Pour les élus **Sud**, le budget 2010 s'inscrit logiquement dans la ligne du projet de réorganisation 2010-2012 de la CEIDF : augmentation des objectifs crédits immo et conso, augmentation RN net par ETP, migration des fonctions support vers le réseau, réduction des charges, etc.

○ Optimisation-PSE

"Optimisation" ou PSE c'est bonnet blanc et blanc bonnet. Et **Sud** a les mêmes bonnes raisons de s'opposer à l'un comme à l'autre.

○ Les difficultés importantes du Groupe

Que le Groupe ait rencontré des difficultés importantes, chaque salarié en est pleinement conscient. Mais l'analyse du Président du directoire est trop brève, voire simpliste, comme à chaque fois qu'il s'agit de pointer les responsabilités.

Qui a « permis » à notre groupe par une gestion aventureuse (commerciale ou financière) de connaître de telles difficultés ? Qui a décidé du rachat de Meilleurtaux.com, CIFG, qui a investi dans Semillon, qui a permis l'incident boursier qui a coûté plus de 700 M€ au Groupe, qui a décidé de se séparer de la CDC (coût 7 Md€) pour créer Natixis (coût 4 Md€) ? Qui a décidé de commercialiser des produits tels que Doubl'ô, Ecureuil Europe 2003, etc ? Le directoire de la CNCE bien sûr, les membres du conseil de surveillance de cet organe et

les directoires locaux qui ont TOUS laissé faire sans jamais rien dire durant des années. Qui ne dit mot, consent ! Et qui présente aujourd'hui l'addition à l'ensemble des salariés ? **Les mêmes.**

○ Dividendes BPCE : quels dividendes ?

Ce sont d'ailleurs **les mêmes** qui nous disent benoîtement qu'en contrepartie des 1.8 milliards d'euros remontés à la CNCE, la CEIDF ne percevra AUCUN dividende sur les actions ordinaires en 2010, 2011 voire 2012.

Or, BPCE aurait pu, comme le faisait la CNCE, verser des dividendes aux Caisses en piochant dans ses réserves. Ces sommes lui seraient revenues sous forme d'augmentation de capital... Mais cette opération aurait permis une rémunération en échange des fonds immobilisés dans notre filiale.

L'argent étant le nerf de la guerre, ce n'est manifestement pas le scénario retenu par F. Pérol et BPCE. En coupant les vivres aux Caisses régionales, ils pèsent directement sur les directoires locaux, les incitant (doux euphémisme) à mettre en place des PSE et à comprimer encore plus les charges et plus particulièrement les charges de personnel et à augmenter encore et toujours la rentabilité et la productivité.

Quelle a donc été la réaction du directoire parisien ? Nul ne la connaît ou plutôt si : PSE, menaces de licenciements économiques pesant sur des centaines de salariés et mobilités géographiques et fonctionnelles forcées !

○ Dépréciation des titres BPCE et Holding CE

Par ailleurs, au moment du projet Sequana, notre expert comptable pointait le risque pour la CEIDF de la dépréciation des titres BPCE et Holding CE.

Il indiquait que le résultat net de la CEIDF pourrait être amputé des dépréciations à constater sur le compte de résultat que ce soit dans la présentation dite french ou dans la présentation aux normes IFRS.

Héritage et conséquences de la gestion hasardeuse de la CNCE et de la création de Sequana : les pertes commencent à apparaître dans les Caisses...

Aujourd'hui le risque de dépréciation est tangible et minorerait le résultat net 2009 de la CEIDF de 110M€ à 120M€... et porterait ce dernier à moins de 15 M€, normes IFRS. Le directoire refuse d'infirmier ou confirmer ces chiffres.

Là encore, le passage de cette dépréciation n'a, à notre sens, qu'un but : mettre les Caisses d'épargne définitivement à .../...

genoux et les obliger une nouvelle fois à rentrer dans une phase d'économies de coûts.

○ Engagements crédits

Pour 2010, la CEIDF prévoit des engagements de crédits globaux en hausse de 36.1%.

- Sur le marché BDD on passerait de 2 250M• à 2 976 M• soit une production en hausse de 726M• tous crédits confondus (immo, conso et revolving)..

- Pour ce qui est des marchés BDR, on passerait de 1 640M• à 2 320M• soit +680M•.

Ce sont des objectifs ambitieux sur les deux marchés BDD et BDR. La question qui nous vient immédiatement est de savoir si la CEIDF va, afin de favoriser leur atteinte, mettre en place une politique de taux ? Si oui, laquelle et quand ?

Le résultat net par ETP, alors que les effets du projet de réorganisation ne se feront pas encore sentir, passerait de 25 à 29 k•.

○ Siège unique et "optimisation du fonctionnement des fonctions supports"

Contrairement au pacte fondateur signé le 16 février 2007 et aux engagements pris durant le processus de consultation du Comité d'entreprise sur le projet de fusion des trois Caisses

Les élus CGC-FO-CFDT qui se disent si préoccupés de la santé économique et financière de la CEIDF sont comme à leur habitude, restés muets : ni question, ni déclaration. Grenouiller avec les patrons laisserait donc si peu de temps pour préparer ses dossiers ?

Les élus Sud sont intervenus sur ces quelques questions d'actualité auxquelles P. Parquet, membre du directoire en charge du pôle finance, a répondu en séance.

- Y a-t-il d'autres dépréciations à attendre après celle des titres BPCE et CE participation ?

P. Parquet : Il est impossible de le savoir à ce jour.

- Quelle est la valeur de BPCE au 31/12/2009 et quelle est la valeur dans nos livres comptables ?

P. Parquet : Sous réserve de vérification, la valeur de BPCE dans les livres comptables de la CEIDF est de 1.7 Md• qui se décomposent en 1.350Md• titres BPCE et 350 M• titres CE participations.

- Par différence la plus value latente peut-elle couvrir une perte de valeur de Natixis sur 2010, si Natixis se trouve engagé dans les actifs toxiques italiens sur lesquels Dexia est déjà engagé ainsi que Merrill Lynch, ces actifs toxiques étant essentiellement des crédits dits structurés auprès des collectivités italiennes. Situation qui pourrait d'ailleurs se retrouver en France puisque l'on a vendu les mêmes crédits aux collectivités.

P. Parquet : Il est impossible de le savoir à ce jour.

- La dépréciation des titres CE Participations aura-t-elle une incidence sur la rémunération des parts sociales et des CCI ? Si le résultat net est inférieur à la rémunération des parts sociales et des CCI comment entendez-vous compenser cet écart si ce n'est en prélevant sur les fonds propres ou sur le FRBG dans les normes dites french, possibilité que vous n'avez pas en normes IFRS.

P. Parquet : la dépréciation n'aura pas d'incidence sur la rémunération des PSO et CCI, celle-ci étant établie à partir du résultat en norme française et non IFRS.

franciliennes, le directoire va, durant l'année 2010, organiser le regroupement sur un siège unique des activités de production et services bancaires des sites de Cergy, Saint Quentin, et Evry.

Le nombre de licenciements potentiels liés à un refus de la proposition d'affectation sur le siège unique s'établit à 326. Quant au nombre de licenciements potentiels liés aux suppressions de postes envisagées il est évalué à 551...

Le budget 2010 de la CEIDF intègre 14.4 millions d'euros pour la mise en place d'un plan de départs aidés. Dans ces circonstances, pourquoi le budget 2010 prévoit-il dans les charges de personnel une ligne indemnités transactionnelles quasiment identique à celle de l'atterrissage 2009 : 1 million d'euros ?

En terme d'objectifs, le budget de la CEIDF est bâti sans jamais tenir compte des conséquences en terme d'organisation et de productivité que cette "migration" aura obligatoirement tant sur les fonctions support que sur le réseau commercial.

Le risque qualité, compte tenu des départs de personnes compétentes et de la hausse de productivité n'est pas non plus abordé ni transcrit en chiffres ce qui est plus que regrettable.

- Dans le cas d'un prélèvement sur nos fonds propres, quelle est l'incidence sur le ratio de solvabilité de la Caisse ?

La presse s'est fait l'écho de la volonté de BPCE de rembourser l'État. Dans ce cas, les Caisses pourraient être appelées dans le cadre d'une augmentation de capital sans attendre la mise en place de la méthode avancée de Bâle II. Ceci impacterait le ratio réglementaire de la Caisse. Avez-vous des informations sur cette éventualité pour 2010 ? et quelles seraient les conséquences pour la Caisse ?

- La CEIDF prévoit dans le budget 2010 un développement important de l'activité crédits sur tous les marchés, comment comptez-vous couvrir nos besoins réglementaires nés de cette croissance si le résultat est amputé par les dépréciations et par la masse de plus en plus importante de parts sociales et CCI à rémunérer ?

- Allons-nous pouvoir tenir nos objectifs en engagements crédits BDD et BDR ou serez-vous contraints de revoir votre plan de développement en réduisant "la voilure" ?

P. Parquet : la dépréciation n'aura pas d'impact sur le ratio réglementaire de la CEIDF et aucune incidence non plus sur le volume de crédits à consentir. En effet, les fonds propres réglementaires sont calculés à partir des capitaux propres au bilan soit 3 Md•. Le ratio réglementaire est calculé : 3Md•-1.7Md• de titres BPCE et CE participation soit : 1.3 Md•. Nos fonds propres réglementaires resteraient donc inchangés malgré la dépréciation.

- La dépréciation aura-t-elle une influence sur l'intéressement 2009 à verser en 2010 ?

P. Parquet : Cette dépréciation étant passée sur la ligne gains ou pertes sur actifs immobilisés (donc après calcul du PNB, du RBE et du résultat d'exploitation) et au regard des facteurs déclencheurs de l'intéressement, il n'y aura pas d'incidence sur l'intéressement 2009 à verser en 2010.